

**Décision n° 2009/06-14**  
**relatif à l'habilitation de l'École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI)**  
**à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'École internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI)
- Vu le rapport établi par MM G.Beaume et J.Béranger, et présenté lors de la séance plénière des 9 et 10 juin 2009

**LA COMMISSION DES TITRES D'INGENIEUR A ADOPTE LE PRESENT AVIS :**

L'EISTI est un établissement privé d'enseignement supérieur, c'est une association loi 1901 créée en 1983. L'effectif actuel est de 927 étudiants sur les deux cycles : classes préparatoires intégrées et cycle Ingénieur. Elle est implantée sur deux sites : campus de Cergy et campus de Pau. Depuis mars 2006, elle est rattachée à SUPMECA en conservant sa capacité civile, sa personnalité morale et son autonomie pédagogique.

L'E.I.S.T.I. délivre actuellement un seul diplôme « ingénieur diplômé de l'Ecole Internationale du Traitement de l'Information » au titre de la formation initiale sous statut étudiant sur les sites de Cergy-Pontoise et de Pau.

Elle a été habilitée, dans le cadre de la procédure périodique des académies de Créteil et de Versailles, pour six ans à compter de la rentrée universitaire 2007 avec les recommandations suivantes :

- *poursuivre le développement de Pau, mais rester vigilant en veillant à une structuration plus forte du site et en résolvant la question du patrimoine,*
- *développer les relations avec les entreprises du secteur et des collectivités territoriales,*
- *poursuivre le développement de la recherche*

Le projet pédagogique de l'EISTI est de former des ingénieurs polyvalents en traitement de l'Information. L'école souhaite pouvoir délivrer deux diplômes d'ingénieur à des fins de visibilité accrue des formations en direction des secteurs professionnels :

- diplôme d'ingénieur EISTI spécialité **Génie Informatique**
- diplôme d'ingénieur EISTI spécialité **Génie Mathématique**

.La spécialisation intervenant à partir du 2<sup>ème</sup> semestre de la 2<sup>ème</sup> année.

**La CTI a noté les points suivants concernant l'école :**

- un recrutement satisfaisant, ce qui est notable dans le contexte actuel
- une bonne communication qui est gage de sa notoriété
- la mise en avant d'une charte avec 4 valeurs fondamentales : l'Ethique, la Solidarité, le Professionnalisme, l'Ouverture,
- une implication des industriels dans les organes internes de gestion
- le placement des ingénieurs et leur évolution dans l'entreprise

Le projet présenté a fait l'objet d'un travail approfondi, tous les cursus sont parfaitement définis (même si l'architecture en est assez complexe). Le projet est cohérent mais il faut veiller à conserver le principe de base qui est la formation d'ingénieurs polyvalents en traitement de l'information : qu'ils sortent de Génie Mathématiques ou de Génie Informatique.

/...

En conséquence, la CTI **décide** l'habilitation, pour 4 ans à partir de la rentrée 2009 (mise en phase avec l'évaluation périodique), à délivrer les titres suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'École internationale des sciences du traitement de l'information, spécialité Génie informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'École internationale des sciences du traitement de l'information, spécialité Génie mathématique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine les 9 et 10 juin 2009

Le président

A handwritten signature in blue ink on a light yellow rectangular background. The signature is stylized, starting with a large 'B' and ending with a long horizontal stroke.

Bernard REMAUD